Image not found or type unknown

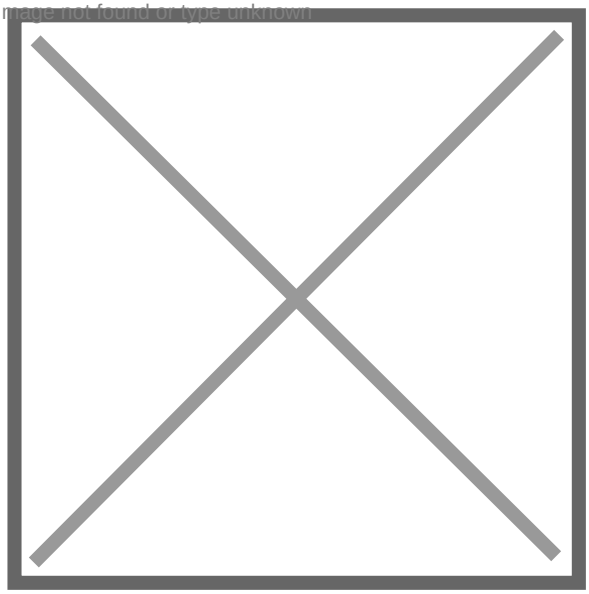

Portage salariale, droit au chomage ?

Par **samwilliam**, le **06/02/2008** à **16:17**

Bonjour

Ma question est simple, je suis en portage salariale depuis plus d'1 ans et ma mission s'est terminé récemment. Les assedics viennent de refuser ma demande d'allocations chomage car ne prennent pas en compte le portage salariale dit non reconnu comme activité salarié malgré un contrat de travail en CDI, des fiches de paies avec toutes les cotisations (agirc, apec, assedic).

Quels sont mes recours ?

Merci pour votre reponse

William

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés